

ORDRE DU JOUR Réunion Automne 2021

13 novembre 2021

1. Allocution du Président du CD 05 FFPJP

« Mesdames, messieurs bonjour à tous, merci d'être présents pour participer à notre réunion d'automne pour faire le bilan de l'exercice en cours, et également de programmer l'année 2022 qui s'annonce chargée avec notamment la reprise des Championnats de France toutes catégories confondues.

La saison 2021 a démarré en juin, tardivement, mais comme le dit l'expression : « vaut mieux tard que jamais !» L'organisation de nos qualificatifs et championnats ont dû s'adapter à l'évolution de la crise sanitaire, semaine après semaine, en mettant en place des protocoles dictés par le gouvernement, au travers de son ministère des sports retranscris par la Fédération Française de Pétanque et Jeu-Provençal pour laquelle nous sommes un organe déconcentré.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Comité directeur qui ont assuré leurs missions au sein de notre structure ayant permis aux licenciés du département des Hautes-Alpes de pratiquer au cours de cette période très compliquée les Sports Pétanque et Jeu-Provençal. Ces personnes ont assumé pleinement la confiance que les Présidents de Clubs au travers de l'élection de décembre dernier ont placé en eux.

Cette première année de notre mandature, nous permet de constater que certains secteurs fonctionnent bien et que d'autres éprouvent des difficultés, nous allons ensemble faire un point lors de notre réunion de début d'année, afin de dynamiser toutes nos commissions et d'être plus performant pour la saison 2022. Car les années Covid ont entrainé une perte de 30% de nos effectifs sur 2 ans, je souhaite alors que dans un futur assez proche nous puissions conquérir et reconquérir des licenciés au travers de nouvelles compétitions et animations attractives pour tous et sur toute l'étendue de notre territoire, vous l'aurez compris, nous avons du travail, mais le cap est fixé... »

2. Présentation de M. Marechal (arbitre départemental)

Se présente à nous, **M. Michel Maréchal** arbitre départemental mutant dans notre département pour la saison 2022, diplômé dans les années 80 ayant exercé au Mans (61) durant quelques années, se propose de faire parti de nos effectifs en qualité d'arbitre départemental.

Suite à cette présentation, le président du Comité Départemental des Hautes-Alpes FFPJP et après un tour de table pour avis, accepte que M. Marechal intègre l'arbitrage dans notre département en 2022, et l'informe sur le fonctionnement de la commission d'arbitrage qui va te toutes façons recevoir une formation de remise à niveaux début 2022 par un arbitre national.

3. Approbation du Compte-rendu réunion été 2021 (28 juin 2021)

Compte-rendu du Comité Directeur du 28 juin 2021 approuvé à la majorité

4. Point licences saison 2021 (effectifs)

Licences clubs 2021									
SENIOR		JUNIOR		CADET		MINIME		BENJAMIN	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
738-224	193 - 5 3	11-1	2 0	8 -8	6 +5	6 -11	0 -6	3 -2	4 +1
943 -185				27 -15					
11 Events +11									
Total 981 Licenciés -289									

10Tal 901 Licencies -289

5. Point Finances (Bilan saison 2021, commissaires aux comptes

Récapitulatif des offres du comité sur l'année 2021 :

- 1) Réduction de 5€ sur la licence jusqu'au 31 mars 2021.
- 2) Prise en Charge de l'augmentation fédérale de 2€ par licences.
- 3) Gratuité des licences pour les jeunes toutes catégories.
- 4) Gratuité des affiliations pour les clubs.
- 5) Gratuité de l'inscription au Challenge des As.
- 6) Gratuité de l'inscription à la Coupe de France des Clubs.

Nouvelles dépenses occasionnelles :

- a) Plus 1 équipe de plus qualifiée au Championnat de France Triplettes Pétanque
- b) La mise en place d'un Plan de Relance
- c) Modification des Récompenses des Championnats Départementaux
- d) Nouvelles Tenues du Comité
- e) Des cadeaux offerts à tous les inscrits des Championnats, aux vainqueurs des Odalyades et aux vainqueurs du Challenge des As
- f) Logiciel de Visio conférence

Marie-France informe le comité que 3 sociétés ne sont pas à jour de leurs cotisations 2021, à savoir : La Petite Boule Veynoise, Briançon Serre-Chevalier et le Cercle Sport Gap

Le président explique avoir eu au téléphone, **M. Gilardeau** président du Club de la Petite Boule Veynoise qui lui aurait demandé de lui envoyer par SMS le montant à régler il y a 3 semaines, **Cyril** a oublié de transférer cette demande à **Marie-France** qui a eu l'intéressé dans la semaine, le chèque est en cours d'acheminement.

Le Club de Briançon n'a pas répondu au téléphone, mais **Pierrot Roman** sera présent demain aux Triplettes Mixtes, surement avec le chèque. **Bastien** se charge d'essayer de les contacter dans la soirée.

Jérémy Benferhat, Président du Cercle Sort Gap a signalé par téléphone fin octobre à Cyril ne pas avoir reçu l'appel à cotisations, lui précisant qu'il n'était pas là du week-end et qu'il s'en occuperait à son retour. Après vérification, le mail a été effectivement envoyé sur l'ancienne boite mail du Cercle Sport Gap, Marie-France a donc transféré l'appel à l'intéressé, chargeant Patrick (trésorier adjoint) de se mettre en relation avec Jérémy qui travaille dans les bureaux voisins du Comité, Patrick nous informe avoir eu Jérémy au téléphone, que la réponse donnée est « demain » et qu'ensuite plus personne.

Le président étonné de la situation en raison de la proximité des bureaux de Jérémy, verra demain lors du Triplettes mixtes si celui-ci passe au boulodrome de Gap pour en discuter avec lui.

Il faut à tout prix que les licences soient réglées en temps et en heure par les sociétés, nous ne sommes pas une entreprise, nous n'avons pas à envoyer de relances auprès des Clubs.

Des décisions devront être prises lors du Congrès Départemental 2021.

En outre, la fin de l'exercice comptable devrait cette année se situer entre 0€ et -3000€, dans une période compliquée, avec une perte importante de licenciée, c'est un résultat normal, à l'égard de la situation.

Commissaire aux comptes :

Lors de l'Assemblée Générale du Comité des Hautes-Alpes 2019 à Gap, **Mme Agnès Keller** licenciée à la Pétanque Boule Embrunaise et **M. Laurent Albrand** licencié aux Pétanqueurs du Sapet ont été nommés « vérificateurs aux comptes » pour les exercices 2020 et 2021. Or, cette année **Mme Keller** a muté dans le Var et ne peut plus assumer cette fonction.

Nous allons donc nous rapprocher de **M. Thibaut** président du club de la Pétanque Boule embrunaise afin qu'il nous désigne un remplaçant à ce poste.

6. Compte-rendu Réunion Automne CR PACA 2021 (23 octobre 2021)

▶ Modification des Statuts

La seule modification porte sur l'article 11 ci-dessous :

A- Le Comité Directeur

« Article 11 – Le Comité Régional est dirigé et administré par un Comité Directeur qui exerce, en qualité d'organe délibérant de droit commun, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale. Il suit également l'exécution du budget.

Le Comité Directeur est composé de DIX NEUF MEMBRES, élus au scrutin secret uninominal à un tour pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale.

Sa composition est fixée par le Règlement Intérieur. Ce dernier devra prévoir que chacun des Comités composant le Comité Régional ait au moins un représentant. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un Médecin licencié et une proportion minimale de sièges pour les féminines, fixée à 25 % dans les conditions édictées à l'article L-131-8 du Code du Sport dans sa rédaction issue de la Loi N° 2014-873 du 4.08.2014. »

Lors de la réunion, Il est décidé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents de rester un an de plus comme cela, seuls les statuts et le règlement intérieur seront validés et approuvés lors de la prochaine AG qui se tiendra le 12/02/2022.

Règlement Intérieur CR PACA FFPJP modifié (cf annexe 2)

Décisions

En raison de **la perte de 8834 licenciés** sur 2 ans le Comité et la diminution prévisible en 2022 des subventions, il a été décidé d'une **Augmentation en 2022 de la cotisation régionale d'un euro par licencié dans toutes les catégories.**

Le Président du Comité Départemental proposera lors du Congrès Départemental prochain la prise en charge pour l'année 2022 de cette inflation.

Proposition approuvée par le Comité Directeur.

Création du Centre Régional Jeunes itinérant. « Pôle Jeune région Sud »

Qui se définira par une sélection en interne de 2 équipes pour le trophée des pépites (2 Juniors/ 2 Cadets/ 2 Minimes par équipes).

Pour pallier au manque de jeunes licenciés dans le département, le responsable de la Commission jeune départementale, **Mr Eric Faure-Vincent**, présentera lors du Congrès Départemental une solution ou un projet permettant de ramener les jeunes vers les sports « **Pétanque et le Jeu Provençal** ».

Odalyades:

Grace à la subvention obtenue de la part du Fonds de solidarité, le Comité Régional offrira en 2022 les licences (part comité) aux joueuses ayant participées aux étapes départementales et régionales à la condition que les deux joueuses de la doublette (une licenciée/une non licenciée) présentent une licence FFPJP en 2022.

7. Bilan rencontre avec le Président de la FFPJP (04 novembre 2021)

Le président de la Fédération **Michel Le Bot** a tenu son engagement électoral en rencontrant tous les président des Comités Départementaux de France, le 04 novembre à Cabriès (13), les comités de la Région PACA ont pu ainsi échanger avec la Fédération et également l'interroge sur différents points.

Une présentation condensée du projet fédéral nous a été faite avec deux grands points la restructuration des Pôles Sportif et Administratif.

Pôle Sportif:

- Haute Performance + développement (Catégories jeunes, handicaps ...)
- Restreindre le Champ des joueurs Hauts niveau
- Redéfinition d'un Circuit Nationaux Supranationaux et Internationaux
- Modification des Catégories

Pôle Administratif:

- > DROM-COM augmentation de l'importance envers eux
- > Centre de Formation
- Discipline (Accompagnement par des avocats)
- Créer un lien étroit entre la FFPJP, les Comités Régionaux, et Départementaux (Uniformisation des règlements)
- Prise en Charge des tribunes lors des Championnats de France
- Dynamisation de la Pétanque et du Jeu-Provençal auprès du ministère des Sports.

Centre National:

« C'est une nécessité pour notre Fédération, ce centre national servira de siège social de centre de performance et de formation, il ne sera en aucun cas un boulodrome pour y faire des Championnats ou toutes autres compétitions.

Modification du projet actuel passant de 3 ha à 1,5 ha pour 17 millions d'euros. Pas de précipitations pour le choix, les candidatures sont arrêtées, nous irons au plus offrant et nous attendrons bien évidemment la baise du prix des matières premières qui actuellement souffre de la crise Covid. Plusieurs régions sur le coup : **Paris, Aura, PACA et Occitanie**. La

commission travaille sur le projet, sachant que la proximité d'une Gare SNCF TGV sera une priorité, les vols intérieurs étant amenés à disparaitre dans un avenir proche »

Plusieurs demandes ont ensuite été formulées par les Comités :

- o Gratuité de la Mutation d'un Club dissout (validée)
- o Tenue du Club lors des compétition et plus de maillots identiques (refusée)
- o Formation délégué graphiqueur et défraiement (à étudier).
- Logiciel BOOLEO Laragne (refusée)
- o Modification règlement CRC- Modalités règlement amende (approuvée)

8. Résultats Sportif 2021

Cf annexe 3 (Bilan Compétitions 2021)

9. Assemblée Générale 2021 (validation date et lieu)

Date et Heure: 12 décembre 2021 à 09h00

Lieu: Boulodrome d'Embrun

Programme:

09h00 - 12h30 : Assemblée Générale

13h00: Repas

14h15 : Challenge Audéoud

10. Calendrier 2022 Cf annexe 4

11. Questions Diverses

Question 1, Suzy DEVEZEAUD:

« Est-il possible de revoir le montant des inscriptions au CD05 de 40€ cette année pour un ou deux tours pas forcément qualificatifs pour les CRC. Les clubs participent à ces évènements pour « promouvoir la pétanque et les manifestations » à proposer à leurs licenciés mais cela a vraiment un coût, et encore plus important si le club reçoit et si celui-ci engage plusieurs équipes. Du coup découle la question de savoir s'il est possible de connaître ce que représentent ces 40€ (si ça n'a pas déjà été évoqué) ? »

Réponse président CD05 :

« Le montant des inscriptions aux CDC 05 a été décidé lors de la réunion d'été du Comité directeur (28 juin 2021), cet argent sert en fin d'année à verser aux différents clubs qui sortent du département lors des Championnats par équipe ou en Coupe de France une indemnité participative de 150€ par équipe concernée.»

Question 2, Suzy DEVEZEAUD:

« Est-il possible de fournir le texte qui dit que les licences ne peuvent plus être prise au cours du mois de novembre pour l'année en cours ?

Et pouvez vous m'expliquer comment un changement de mode de fonctionnement décidé il y a apparemment 15 jours est applicable à effet immédiat concernant les mutations et le fait de pouvoir jouer 2 mutés ensemble (si les deux joueurs n'ont pas eu de licences durant deux ans) ? »

Réponse Président CD05 :

« Je vais me renseigner auprès du directeur général de la FFPJP, où se trouve le texte officiel de la date limite de prise de licence, mais une chose est certaine c'est que <u>la purge</u> <u>annuelle de la base fédérale se fait début novembre</u>, dès lors, il n'est alors plus possible aux comités d'établir des licences pour la saison en cours...

Deuxièmement, le changement concernant les mutations a été décidé lors d'une réunion de Comité directeur national courant novembre 2021, et sera applicable à partir du premier janvier 2022, la seule modification apportée en 2021 sur les mutations porte sur le fait qu'elles deviennent payantes même après une année sans reprise de licences, la règle des mutés n'a quant à elle pas changée. »

Proposition Marie-France ISTRIA:

« Suite aux dernières notes de frais arrivées, il serait plus judicieux de covoiturer pour les réunions afin de réduite le coût de fonctionnement du Comité, ceux qui viennent du Nord du Département récupère les autres pour ne faire qu'une seule dépense. »

Cyril COMBE:

Forfait Petite Boule Argentée CRC JP 2021

Suite au forfait du Club après parution du tirage et avant le début de la compétition le Club de la Petite Boule Argentée présidé par M. DURAND Noël a reçu une Amende forfaitaire de 600 €, malgré les différentes relances effectuées par le Comité Régional PACA FFPJP, celleci reste impayée...!

Conformément au Guide CRC JP 2020, le Comité Régional retient pour l'heure actuelle sur la fiche financière du Comité Départemental le montant de l'amende pour régulariser la situation.

Ne pouvant accepter cette situation préjudiciable pour le Comité Départemental nous allons mener notre enquête et engager si nécessaire des poursuites disciplinaires envers le ou les responsables.

Le secrétaire Général,
Guillaume CARPENTIER-COMBE

Le Président, Cyril COMBE